

CORUM LE FIL D'ACTUALITÉS

ECO 2^e TRIMESTRE 2022 VALIDE DU 1^{er} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2022



CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement (obligations présentant un taux d'intérêt plus important que les « obligations d'État », mais en contrepartie d'une notation inférieure et d'un risque plus important) et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées aux entreprises. CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les obligations constituant le portefeuille de CORUM Eco sont soumises aux évolutions et aux aléas des marchés.

L'ESSENTIEL

PERFORMANCE 2021
DE LA PART EN
DISTRIBUTION

4,30 %

évolution de la part D du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE 2021
DE LA PART EN
CAPITALISATION

4,33 %

évolution de la part C du 31/12/2020 au 31/12/2021, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE DU 2^e
TRIMESTRE DE LA PART
EN DISTRIBUTION

-8,42 %

évolution de la part D du 22/03/2022 au 28/06/2022, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

PERFORMANCE DU 2^e
TRIMESTRE DE LA PART
EN CAPITALISATION

-8,45 %

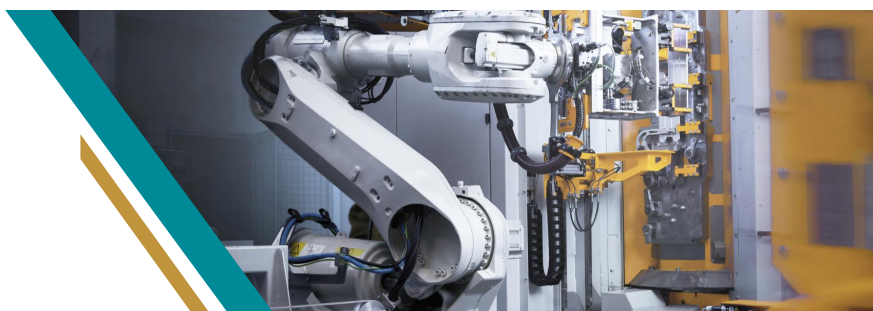
évolution de la part C du 22/03/2022 au 28/06/2022, nette de frais de gestion et de souscription (Source : Groupe CORUM)

MONTANT TRIMESTRIEL
BRUT DISTRIBUÉ
PAR PART

0,82 €

CORUM
ECO

**UNE EXPERTISE
OBLIGATAIRE QUI
FAIT LA DIFFÉRENCE**





Notre objectif : vous protéger contre l'inflation

Dans un semestre mouvementé pour les marchés obligataires, votre fonds CORUM Eco a joué la prudence : bien que sa performance soit passée sous la barre du zéro, il résiste mieux que le marché européen des obligations à haut rendement. Un mot d'ordre : regarder le film et non la photo !

Par Frédéric Puzin,
Fondateur du groupe CORUM

J'ai connu des périodes plus simples pour m'adresser à vous. Mais c'est certainement dans les moments complexes que la transparence et la proximité ont le plus d'importance. J'aborde donc l'Edito de votre Fil d'actualités avec la volonté que ce rendez-vous soit toujours l'occasion de partager avec vous certaines idées, une vision du marché, honnête et factuelle, et quelques pistes pour les mois à venir.

Jouer la prudence

Vous le savez, depuis le début de l'année, l'inflation monte en flèche, entraînant avec elle les taux d'intérêt. Au 30 juin, la France enregistrait 5,8 % d'inflation sur un an (Source Insee), du jamais vu depuis septembre 1985. Aux Etats-Unis, elle frôle déjà les 9 % ! C'est la conséquence d'une demande repartie de plus belle lorsque la crise sanitaire a lâché un peu de lest, tandis que l'offre, elle, n'était pas au rendez-vous. La guerre en Ukraine et les pénuries mondiales de matières premières qu'elle a enclenchées ou accentuées, n'ont fait qu'amplifier le phénomène. Ne nous cachons pas derrière notre petit doigt : les marchés financiers ont fortement réagi à cette situation, y compris le marché européen des obligations à haut rendement (obligations présentant un taux d'intérêt plus important que les « obligations d'État », mais en contrepartie d'une notation inférieure et d'un risque plus important), en nette baisse au premier semestre 2022 (-13,40 %*).

Pour bien comprendre, rappelons-nous ce qu'est une obligation d'entreprise et comment elle fonctionne. Une obligation représente la part de dette émise par une entreprise qui fait appel au marché obligataire pour emprunter auprès d'investisseurs, afin de financer sa croissance, son activité ou ses investissements. Dans le cas d'un fonds obligataire, vous confiez votre épargne à un fonds qui l'investit en prêtant à des entreprises ; celles-ci rémunèrent le fonds en contrepartie de ce prêt, via des intérêts potentiels (les fameux coupons), et remboursent le capital à la date d'échéance convenue à l'avance (hors cas de défaut). Le fonds génère alors une performance provenant principalement des intérêts perçus sur le prêt. Hors baisse de la valeur de part, le jour où vous revendez vos parts, vous récupérez le capital investi.

Certains éléments de l'obligation sont fixes : le montant emprunté, le niveau des intérêts versés en contrepartie du prêt et l'échéance de l'emprunt. En revanche, le prix de l'obligation d'entreprise peut évoluer, principalement en fonction de deux facteurs : les taux d'intérêt sans risque et la prime de risque, c'est-à-dire la rémunération supplémentaire attendue par rapport à l'investissement dans une obligation d'État considérée sans risque (i.e. État Allemand). Lorsque l'un ou l'autre de ces facteurs monte, la valeur de l'obligation baisse. Pourquoi ? Parce que les nouvelles obligations émises distribuent des coupons plus élevés, qui captent la demande, au détriment des anciennes dont la valeur baisse mécaniquement. La particularité actuellement, c'est que les deux facteurs - taux d'intérêt et prime de risque - montent en même temps. Rien d'étonnant donc à ce que les valeurs des obligations soient en baisse.

Toutefois, cette conjoncture délicate est loin d'être la première que traversent les experts obligataires du groupe CORUM. Ils ont une

nouvelle fois su faire preuve d'anticipation et de réactivité pour protéger votre épargne. Résultat : votre fonds CORUM Eco subit une baisse inférieure à celle encaissée par le marché au 1^{er} semestre. Il termine le deuxième trimestre 2022 à -8,45 % (pour la part capitalisant les dividendes), contre -9,69 % pour le marché*.

Raisonnez à long terme !

Quelle attitude devez-vous adopter dans ce contexte ? Ne vous arrêtez pas à la photo instantanée de la situation, regardez plutôt le film. Votre investissement et l'objectif de performance de 4 % net annualisé sur la durée de vie du fonds se conçoivent sur le long terme. Ce n'est pas la première fois que le fonds obligataire CORUM Eco entre en territoire négatif : ce fut le cas quelques semaines en 2020. Cela ne l'a pas empêché de terminer l'année sur une performance positive.

Souvenez-vous aussi qu'une obligation n'est pas une action. Elle accorde une vraie visibilité sur le revenu qui vous est versé (les intérêts que l'entreprise doit payer chaque année) et sur le remboursement final du capital : vous prêtez 100 €, vous récupérez théoriquement 100 € au terme, peu importe les fluctuations de la valeur de l'obligation avant l'échéance. Le remboursement n'est remis en question qu'en cas de défaut de paiement de l'entreprise. Dans l'environnement incertain que nous connaissons, cette visibilité constitue un réel atout. L'erreur consisterait donc à sortir de votre investissement obligataire parce qu'il est baissier : vous en cristalliseriez la perte de valeur.

Au contraire : la période pourrait être opportune pour entrer sur le marché obligataire. Le rendement en forte progression des obligations européennes à haut rendement (7,66 % au 30 juin**), avec une prime de risque proche des plus hauts depuis 2010, constitue une réponse intéressante face à l'inflation. Parallèlement, les taux de défaut de paiement des entreprises restent très faibles au regard du contexte (0,5 % en 2022). Les taux d'intérêt qui leurs sont actuellement imposés pour emprunter s'avèrent d'ailleurs décorrélés des bons résultats qu'elles affichent. Je pense notamment à l'entreprise Elis, une gamme de services responsables en textile et hygiène forte de 400 000 clients professionnels à travers le monde, présente dans le portefeuille de CORUM Eco.

Difficile bien sûr de savoir à quel point du marché nous nous situons : les taux vont-ils encore monter ? Jusqu'à quand ? Une certitude : ce contexte hors norme constitue un moment historique, avec des conditions que nous n'avons pas connues depuis plus d'une décennie. Les experts obligataires du groupe CORUM se tiennent, eux, prêts à profiter d'un point d'entrée très attractif pour votre épargne obligataire !

* Source Bloomberg. L'indice IBOXXMJA représente le comportement des obligations européennes à haut rendement.

** Source Bloomberg. L'indice HEAE représente le rendement moyen des obligations européennes à haut rendement au 30/06/2022. Cet indicateur ne prend pas en compte l'évolution future de la valeur des obligations.

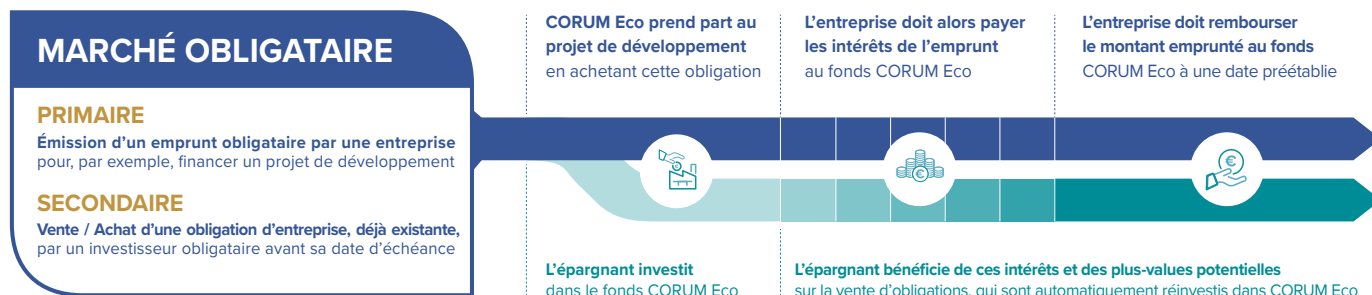
EN DÉTAIL



Le contexte économique et financier a de nouveau été mouvementé au 2^e trimestre : absence d'horizon pour la fin du conflit en Ukraine, accélération de l'inflation et montée des taux d'intérêt. Votre équipe de gestion est donc restée prudente dans la gestion de CORUM Eco, qui a de nouveau fait mieux que le marché européen des obligations à haut rendement. Nous nous tenons désormais prêts à profiter d'un point d'entrée attractif pour votre épargne, alors que les obligations européennes à haut rendement offrent aujourd'hui des rendements moyens de 7,66 %.

Laurent Kenigswald, Directeur de l'expertise obligataire

COMMENT FONCTIONNE CORUM ECO ?



LES VALEURS DE REVENTE DES PARTS CORUM ECO

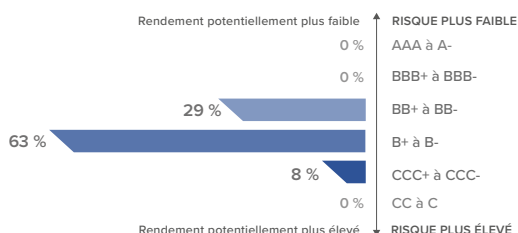
au 28 juin 2022

100,55 €
PART EN CAPITALISATION
pour les associés ayant choisi le réinvestissement du dividende potentiel

90,15 €
PART EN DISTRIBUTION
pour les associés ayant choisi le versement du dividende potentiel

5 à 8 ANS
horizon de placement conseillé dans CORUM Eco

LA RÉPARTITION DES NOTATIONS⁽¹⁾



CORUM Eco est composé d'obligations dont la notation de crédit est comprise entre BB+ et CCC. Cette notation correspond à l'évaluation, par une agence indépendante, de la solidité financière d'une entreprise et de sa capacité à rembourser son emprunt. Les obligations sont ensuite regroupées en deux catégories :

La catégorie du « haut rendement » (de BB+ à CCC-)
sur laquelle CORUM Eco se positionne et qui, en contrepartie d'un risque plus élevé, offrira potentiellement de meilleures perspectives de rendement.

La catégorie « Investment grade » (de AAA à BBB-)
rassemblant les obligations dont le risque de crédit sera le plus faible, mais avec des rendements potentiels plus bas.

L'ÉCHELLE DE RISQUE DU FONDS CORUM ECO



La catégorie de risque de CORUM Eco est de 4, au 2^e trimestre 2022, car les fonds de ce type sont susceptibles de connaître des variations de valeur de leur part (ou volatilité) d'amplitude moyenne.

Cette échelle permet d'avoir un aperçu des risques auxquels vous vous exposez en investissant dans CORUM Eco. Nous vous rappelons que plus le taux de risque est élevé, plus la perspective de rendement est importante.

Cette catégorie de risque pourrait être amenée à évoluer dans le temps. Par ailleurs, certains risques (détaillés dans le document d'informations clés et le prospectus) ne sont pas pris en compte dans cet indicateur de risque.

Les données historiques utilisées pour calculer cet indicateur pourraient ne pas être suffisantes pour déterminer le profil de risque futur de CORUM Eco. Il est également important de préciser que votre investissement initial n'est pas garanti.

⁽¹⁾ Au 30/06/2022. % de la valeur de part de CORUM Eco. Les instruments de couverture ne sont pas pris en compte. Le fonds comporte une faible part d'émetteurs non notés qui n'apparaissent pas dans la répartition.

LE PORTEFEUILLE

LE PORTEFEUILLE EN UN COUP D'OEIL

au 30 juin 2022



75

ENTREPRISES
EN PORTEFEUILLE



B

NOTATION MOYENNE
DU PORTEFEUILLE⁽¹⁾



3,65 ANNÉES

DURÉE MOYENNE DES
PRÊTS EN COURS

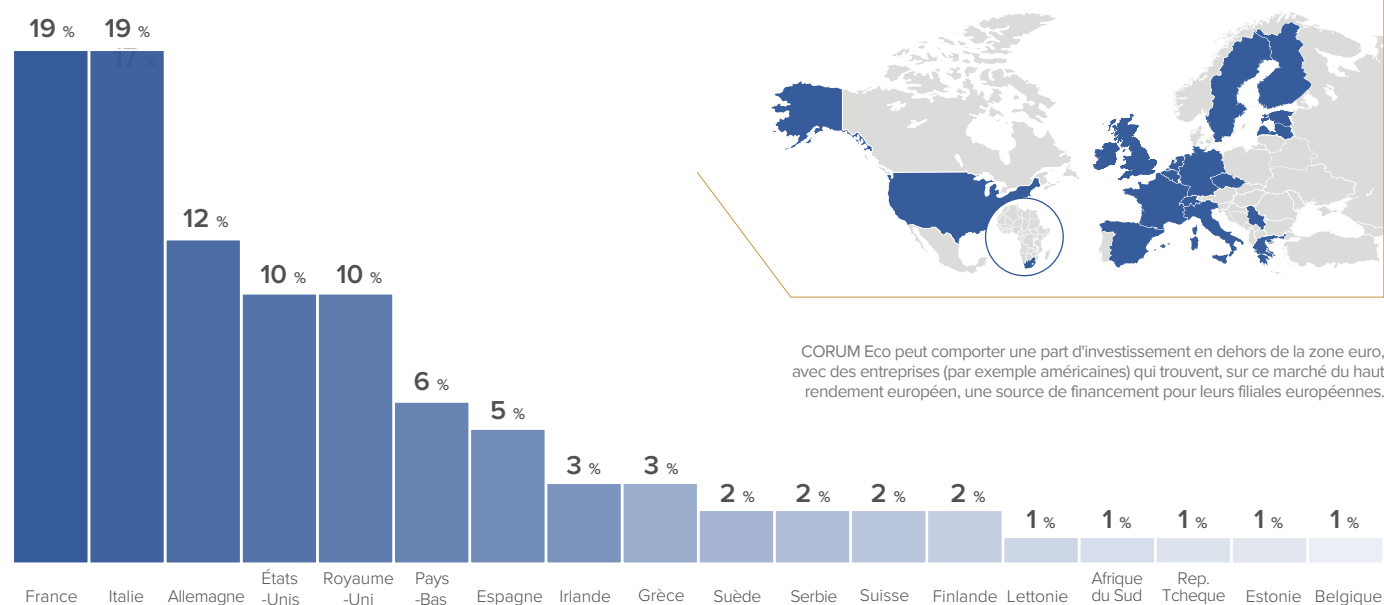


7,9 M€

ÉPARGNE
SOUS GESTION

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

du portefeuille au 30 juin 2022 / % de la valeur de part de CORUM Eco[®]



RÉPARTITION SECTORIELLE

du portefeuille au 30 juin 2022 / % de la valeur de part de CORUM Eco[®]



21 %

INDUSTRIE
ET SERVICES



15 %

TÉLÉCOMMUNICATIONS



13 %

LOISIRS



10 %

COMMERCE
DE DÉTAIL



9 %

EMBALLAGE



6 %

CHIMIE



6 %

AUTOMOBILE



6 %

ÉNERGIE



5 %

SANTÉ



9 %

AUTRES

⁽¹⁾ Les instruments dits « de couverture » ne sont pas pris en compte dans la répartition géographique, la répartition sectorielle et la notation moyenne du portefeuille.

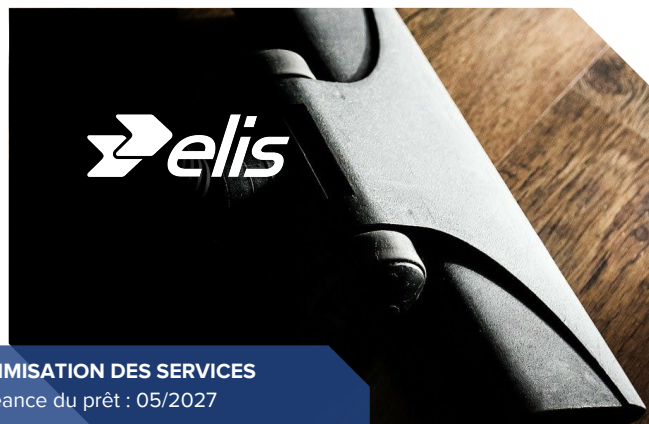
LES ENTREPRISES FINANCÉES

Les exemples d'investissements réalisés par CORUM Eco ne constituent pas un engagement quant à ses futurs investissements, ne préjugent pas des performances futures et sont réalisés dans les obligations émises par les entreprises présentées. Ces exemples ne sont pas exhaustifs. Certaines obligations en portefeuille offrent un rendement potentiel inférieur à ceux présentés.

ELIS : UNE GAMME DE SERVICES RESPONSABLES ET DE QUALITÉ

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À ELIS D'OPTIMISER SA GESTION DES COÛTS POUR POURSUIVRE SA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT.

Fort d'une expertise éprouvée depuis plus d'un siècle, Elis offre des solutions de location et d'entretien de textile, de bien-être et d'équipements d'hygiène. Avec des services sur mesure, ce groupe familial propose ainsi une grande diversité de métiers (restauration, hôtellerie, santé, industrie...), grâce à 52 000 collaborateurs dans 29 pays. Elis cherche à optimiser sa stratégie de coûts afin d'investir dans des solutions en adéquation avec les attentes de ses 400 000 clients.



4,125 %

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE



OPTIMISATION DES SERVICES

Échéance du prêt : 05/2027

HUHTAMÄKI : LE CHOIX DES EMBALLAGES RESPONSABLES

LE MONTANT PRÊTÉ PERMET NOTAMMENT À HUHTAMÄKI DE DÉVELOPPER SA COMPÉTITIVITÉ ET D'INTÉGRER LES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ DANS L'ENSEMBLE DE SES ACTIONS.

Avec un siège social situé en Finlande et un savoir-faire inspiré de la culture nordique, Huhtamäki innove et propose depuis plus de 100 ans des emballages intelligents dans 38 pays. 19 600 employés travaillent ainsi pour proposer des solutions toujours plus en phase avec les enjeux écologiques, au service des plus grands acteurs agro-alimentaires et de la restauration (Nestlé, Unilever, Coca-Cola, McDonald's, Starbucks Metro...).



4,25 %

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL
PAYÉ PAR L'ENTREPRISE



INNOVATION RESPONSABLE

Échéance du prêt : 06/2027

LES PLUS GROS INVESTISSEMENTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2022

au 30 juin 2022 / en % de la valeur de part de CORUM Eco

➤ **MATTERHORN** : télécommunications

➤ **KRONOS** : chimie

➤ **PICARD** : grande distribution

➤ **SISAL** : loisirs

➤ **AUTODISTRIBUTION** : automobile

➤ **REFRESCO** : emballages

DES ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES PAR NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS

L'équipe est susceptible d'évoluer dans le temps



Laurent Kenigswald
spécialiste dans les domaines des
télécommunications,
médias, distribution,
gaming, commerce



Cyril Furtak
spécialiste dans les domaines des
transports, papier,
emballage, loisirs,
automobile, services



Olivier de Parcevaux
spécialiste dans les domaines des
matières premières et
chimiques, immobilier,
énergie, pharmacie



Olivier Becker
spécialiste dans les domaines des
infrastructures,
transports,
services



Cédric Poivre
spécialiste dans les domaines des
environnement,
société,
gouvernance



Avertissements

Le fonds CORUM Eco permet d'investir sur le marché européen des obligations à haut rendement et de générer des intérêts potentiels sur les sommes prêtées. Nous vous rappelons que CORUM Eco n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Nous attirons également votre attention sur le fait que les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps car les investissements constituant le portefeuille de CORUM Eco sont soumis aux évolutions et aléas des marchés. Nous vous recommandons de consulter, avant toute décision d'investissement, les documents réglementaires des fonds (document d'information clé pour l'investisseur, prospectus, dernier rapport annuel) dans lesquels sont décrits les risques liés à l'investissement et disponibles sur le site www.corum.fr/corum-eco/documents.

CORUM Eco s'adresse en particulier aux investisseurs personnes physiques, et également aux personnes morales recherchant :

- Un investissement dans un OPCVM (ou fonds) de type obligataire ;
- Dont le niveau de risque est de 4, conformément à son univers d'investissement constitué d'obligations et autres titres de créance émis en euros par des entreprises européennes et notées entre BB+ à CCC. À ce titre, CORUM Eco peut être soumis à des risques de crédit et de contrepartie liés à l'investissement dans ces obligations.
- Aucune garantie du capital investi ;
- Un horizon de placement pouvant atteindre 8 ans ;
- Ne s'adressant pas aux investisseurs personnes physiques ou morales résidant aux États-Unis ou présentant des signes d'américanité.

Informations générales

CORUM Eco est le compartiment de la SICAV CORUM Entreprises, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français dont la société de gestion est CORUM Butler Asset Management. Le sous-déléguataire de la gestion financière est Butler Investment Managers Limited, le dépositaire est CACEIS Bank, et le distributeur et centraliseur des ordres est CORUM Asset Management.

Les parts sont détenues en nominatif pur. La durée de placement recommandée dans CORUM Eco est de 5 à 8 ans. L'échéance du fonds interviendra le 31/12/2026. Il existe deux types de parts : les parts de distribution (D), dont les revenus potentiels seront distribués mensuellement, les parts de capitalisation (C), dont les revenus potentiels ne seront pas distribués mais capitalisés dans un objectif de plus-value. La SICAV est domiciliée au 1 rue Euler 75008 Paris.

L'objectif est de maximiser le taux de rendement à long terme en investissant dans des titres de créance et instruments financiers de taux assimilés à haut rendement. Les risques liés à ce produit sont : risque de perte en capital, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de crédit, risque de liquidité, risque de valorisation et un certain nombre de risques liés aux instruments en portefeuille. CORUM Eco est une SICAV nourricière de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018. Elle est investie en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. La SICAV nourricière est gérée par la société de gestion de portefeuille CORUM BUTLER Asset Management (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

Conditions de souscription - Fermeture des souscriptions

Les frais de souscription sont de 5 % TTI (toutes taxes incluses), le montant maximum des frais courants, incluant les frais indirects de l'OPCVM maître, est de 1,2 % TTC. Le fonds est valorisé deux fois par mois : le deuxième et le quatrième mardi de chaque mois. Les souscriptions reçues dans l'intervalle de deux dates de valorisation seront enregistrées à cours inconnu sur la prochaine valeur liquidative. Le fonds est désormais fermé aux nouvelles souscriptions.

Modalités de rachat des parts

Il n'y a pas de frais de sortie. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours et centralisées par CORUM Asset Management chaque jour de transaction, soit en J-1, avant 11 heures et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les demandes reçues après cette heure seront automatiquement placées pour le prochain jour de transaction.

Fiscalité

Chaque investisseur devra vérifier, le cas échéant auprès de son conseil, les dispositions qui lui sont applicables en fonction de sa situation personnelle. L'OPCVM maître n'étant pas établi dans le même État membre que l'OPCVM nourricier, cette situation pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à l'OPCVM nourricier. Les informations qui suivent sont communiquées en fonction des dispositions applicables à la date de rédaction de ce document et sous réserve de toute modification législative ultérieure. La SICAV est un OPCVM "à compartiments" disposant d'une personnalité juridique distincte de celle de ses actionnaires. En application de l'article 208, 1^{er} bis A du Code général des impôts (« CGI »), cette dernière est exonérée d'impôt sur les sociétés en France sur les bénéfices réalisés dans le cadre de son objet légal.

a) Actionnaires détenant des « actions de distribution »

Le compartiment procédera au couponnage des revenus potentiels et à leur ventilation selon leur nature et leur origine. Les actionnaires personnes physiques résidentes fiscales de France seront imposables, lors de la distribution par le compartiment ou de la cession ou du rachat des actions du compartiment, à la flat tax au taux de 30 % (sauf option pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu) ainsi que, le cas échéant, à la contribution exceptionnelle sur les hauts de revenus (taux de 3 % ou de 4 %). Les actionnaires personnes physiques non résidentes fiscales de France ne seront pas imposables en France sur les revenus étrangers potentiels distribués par le compartiment. En application des conventions fiscales internationales, ces personnes seront, le cas échéant, soumises à l'impôt en France, au taux de 12,8 %, sur les plus-values réalisées lors des cessions de parts. Les actionnaires personnes morales seront assujettis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun (i) sur l'écart d'évaluation des parts du compartiment constaté à la clôture de l'exercice et (ii) sur les revenus potentiels distribués par le compartiment. Lors de la cession ou du rachat des parts du compartiment, la plus ou moins-value réalisée sera comprise dans le résultat de la société. La plus ou moins-value sera déterminée par différence entre le prix de cession ou de rachat et le prix d'acquisition des parts, corrigé du montant des écarts de valeur liquidative antérieurement imposés ou déduits.

L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que la SICAV pourra être amenée à supporter, à l'étranger, une fiscalité sur les placements qu'elle y effectue, selon les modalités d'imposition de l'état de la source. L'impôt dû à l'étranger par la SICAV ne pourra pas venir en déduction de l'impôt dû en France par les actionnaires.

b) Actionnaires détenant des « actions de capitalisation »

Les actionnaires ne seront imposés que sur les plus-values réalisées lors des cessions ou des rachats de parts. Les modalités d'imposition varient selon la qualité de l'actionnaire et son lieu de résidence, conformément aux règles précédemment rappelées.

Vie sociale

Le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur, ainsi que l'historique de valeur liquidative de votre société sont disponibles gratuitement sur le site internet : www.corum.fr/corum-eco. Tout changement d'adresse postale, de domiciliation bancaire, d'option ou de statut fiscal, ou autre, doit être adressé à CORUM Asset Management dans les meilleurs délais, accompagné des pièces justificatives nécessaires.

Rendement escompté à l'acquisition des obligations

Le rendement escompté à l'acquisition correspond, à une certaine date, au taux d'intérêt le plus bas attendu d'une obligation. Il ne constitue pas une promesse de rendement, au regard notamment des risques de taux, de crédit, de contrepartie, de valorisation, de change, du risque lié à l'effet de levier et du fait que l'obligation pourrait ne pas être conservée en portefeuille jusqu'à sa date de maturité, mais revenue à la discrétion de l'équipe de gérants.

Ce document est une communication marketing et ne doit pas être considéré comme un conseil en investissement.

CORUM Entreprises est une SICAV de droit français agréée par l'AMF le 07/08/2018, dont le premier compartiment est l'OPCVM nourricier CORUM Eco. CORUM Eco est investi en parts du fonds maître de droit irlandais CORUM Eco 18. Le compartiment CORUM Eco est géré par la société de gestion de portefeuille CORUM Butler Asset Management Ltd (Dublin) agréée par la Banque Centrale d'Irlande (numéro C176313) et bénéficiant du passeport européen délivré le 17/05/2019. La gestion financière est sous-déleguée à la société Butler Investment Managers Limited (Londres) agréée par la Financial Conduct Authority (numéro 477024).

CORUM Asset Management société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP - 11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. SAS au capital de 600 000 € - RCS Paris n° 531 636 546.

